**ARRETE PORTANT OCTROI D’UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION**

**de Monsieur *(ou Madame) … , … (Grade)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

**Observations**

***En premier lieu****, seuls les agents publics, fonctionnaires ou contractuels de droit public,* ***à temps complet*** *peuvent bénéficier d’un temps partiel sur autorisation.*

***En second lieu****, seuls les agents contractuels en activité employés* ***depuis plus d'un an de façon continue à temps complet*** *(article 10 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004) peuvent bénéficier d’un temps partiel sur autorisation.*

***En troisième lieu****, les agents contractuels reconnus en situation de handicap et recrutés sur le fondement de l’article L. 352-4 du code général de la fonction publique (ancien article 38 de la loi du 26 janvier 1984) peuvent bénéficier d’un temps partiel sur autorisation* ***sans condition d'ancienneté de service****.*

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 612-1 à L. 612-2, L. 612-4 à L. 612-8 et L. 612-12 à L. 612-14,

***Pour un contractuel de droit public***

*Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°... du ... fixant les modalités d’exercice du travail à temps partiel dans la *collectivité de …*

Vu la demande de Monsieur (*ou Madame)* ..., qui souhaite travailler à temps partiel sur la base d’une quotité de temps de travail de ...%, à compter du ...,,

Vu les pièces justificatives,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du ..., Monsieur *(ou Madame)*... est autorisé(e) à exercer ses fonctions à temps partiel pour une durée de … *(entre 6 mois et un an)* soit jusqu'au..., sur la base d’une quotité de …% *(50, 60, 70, 80 %)*, soit …. heures hebdomadaires.

Le temps de travail est organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel *(mentionner le cadre d’organisation choisi et préciser la répartition des périodes travaillées et non travaillées),*

**Article 2 :**

Pendant cette période, Monsieur *(ou Madame)* ... percevra … *% (50, 60, 70 % ou* *6/7ème dans le cas de services représentant 80% du temps plein*) de son traitement, de l’indemnité de résidence, des primes et indemnités.

Le supplément familial de traitement ne peut être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires travaillant à temps plein ayant le même nombre d’enfants à charge,

**Article 3 :**

Pour le calcul de l’ancienneté exigée pour l’avancement d’échelon et de grade, la période pendant laquelle Monsieur *(ou Madame)*..., est autorisé*(e)* à exercer ses fonctions à temps partiel est comptée pour la totalité de sa durée,

La période de travail à temps partiel sera décomptée comme une période de travail à temps plein, pour la retraite CNRACL,

**Article 4 :**

L’autorisation d’assurer le service à temps partiel est renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction pour une durée identique.

Avant l’expiration de la période en cours, la réintégration à temps plein ou la modification des conditions d’exercice du temps partiel peut intervenir, sur demande de l’intéressé, présentée au moins deux mois avant la date souhaitée, ou sans délai pour motif grave apprécié par l’autorité territoriale

**Article 5 :**

A l’issue de la période de travail à temps partiel, Monsieur *(ou Madame) …* est réintégré*(e)* de plein droit dans son emploi à temps plein ou à défaut dans un autre emploi conforme à son statut.

***Pour un agent contractuel de droit public***

*Dans le cas où il n'existe pas de possibilité d'emploi à temps plein, l'intéressé(e) est, compte tenu des nécessités de fonctionnement du service, maintenu(e) à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.*

**Article 6 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 7 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 8**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Comptable de la collectivité, au Président du Centre de Gestion.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le président)*,